



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

Règles supplémentaires pour l'utilisation de l'écocentre pendant la COVID-19

À Val-des-Lacs, ce 28 avril 2020. L'écocentre a été reconnu comme faisant partie des services essentiels. C'est pourquoi, depuis le 15 avril dernier, l'écocentre est ouvert et peut être utilisé par les citoyens en respectant des mesures préventives strictes.

Nous vous invitons à venir à l'écocentre une fois semaine seulement en contexte de pandémie.

L'accès à l'écocentre et mesures en place;

- Un seul véhicule aura accès aux installations, les autres devront attendre à l'extérieur de la clôture;
- L'utilisateur devra lui-même trier les matériaux en respectant les directives du préposé à l'écocentre. Le préposé à l'écocentre ne pourra pas aider l'utilisateur sous aucune condition;

Mesure de distanciation sociale ;

- Le 2 mètres de distanciation entre chaque personne présente, sauf ceux d'une même famille, devra être respecté en tout temps.

Mesure d'hygiène ;

- Ne toucher à rien sauf à votre propre matériel;

En tout temps, les rassemblements extérieurs et intérieurs sont interdits. La municipalité appliquera de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ou autres symptômes qui pourraient s'apparenter à la COVID-19.

Nous vous rappelons l'importance de vous laver les mains fréquemment.

Katia Morin, Directrice générale
819-326-5624, poste 3601; directiongenerale@municipalite.val-des-lacs.qc.ca